



## **SPECIFICITES TRANSPORT SCOLAIRE**

### **Horaires de prise en charge:**

**8h15 et 13h15** à Sonthonnax (lavoir), vers l'école

**11h45 et 16h15** à l'école, vers Sonthonnax (lavoir)

Ces horaires peuvent être modifiés en cas d'inscription d'un ou plusieurs enfants venant de Napt. Dans ce cas, un courrier d'information des nouveaux horaires sera transmis aux familles concernées.

### **Coût:**

Pour le calcul du prix du service de transport scolaire, il sera tenu compte du nombre de jour par semaine où l'enfant bénéficie du service (quel que soit le nombre de trajets par jour)

#### ***TARIF A L'ANNE POUR***

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
1 jour / semaine	34 €	40 €	46 €
2 jours / semaine	68 €	80 €	92 €
3 jours / semaine	102 €	120 €	138 €
4 jours / semaine	136 €	160 €	184 €

L'engagement et les inscriptions sont font pour l'année scolaire.

Prise en compte d'une déduction à partir d'une absence de 2 semaines complètes, soit 10 jours effectifs de classe - toute absence ou modification devra être signalée par écrit au secrétariat de Mairie.

Un document devra également être rempli par les parents, pour autoriser ou non, leur(s) enfant(s) à rentrer seuls à leur domicile depuis l'arrêt de bus.

En cas de plus de 6 enfants prenant le bus au cours du même trajet, les personnes en charge du service pourront être amenées à désigner 2 enfants parmi les plus grands, à s'asseoir à l'avant. Le bus scolaire est équipé de 8 réhausseurs.

#### ***PARTIE A CONSERVER***

✂.....

Je soussignée, Nom ..... Prénom.....  
reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur spécifique transport scolaire  
Numéro allocataire CAF: .....

Fait à ....., le .....

Signature obligatoire des parents

#### ***PARTIE A NOUS RETOURNER***